



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit - Agrément.

Par arrêté ministériel du 19 février 2018 il a été constaté qu'arrive à son échéance le 19 février 2018 l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017 (enregistré sous le numéro EF/JN/FA/328-02/2015) accordant un agrément conditionné à Madame Rosa Maria FERNANDEZ COMESANA, demeurant à L-9643 Bùderscheid, 1, An der Driicht, pour l'exercice de l'activité « accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit », vu la cessation de l'activité exercée par Madame **Rosa Maria FERNANDEZ COMESANA**.





Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit - Agrément.

Par arrêté ministériel du 19 février 2018 un agrément conditionné a été accordé à Madame Nadia Suzi PEREIRA, demeurant à L-4798 Linger, 76, rue de la Libération, pour l'exercice de l'activité « accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit ».

L'agrément conditionné prend cours le 19 février 2018 et arrive à échéance le 31 décembre 2019.

L'agrément est enregistré sous le numéro **EF/JN/FA/394-01/2016**.





Chambre de commerce - Nomination.

Par arrêté ministériel du 19 février 2018, Monsieur Alain RIX, hôtelier, Bridel, a été nommé membre effectif de l'assemblée plénière de la Chambre de commerce, Groupe 6 - Hôtellerie, restauration et cafetiers, en remplacement de Monsieur Jean J. SCHINTGEN, dont il achèvera le mandat.





Chambre de commerce - Démission.

Par arrêté ministériel du 16 février 2018, démission honorable de ses fonctions de membre élu de l'assemblée plénière de la Chambre de commerce, Groupe 6 - Hôtellerie, restauration et cafetiers, a été accordée à Monsieur Jean J. SCHINTGEN avec effet au 28 novembre 2017.





Arrêté ministériel du 5 février 2018 portant modification de l'arrêté ministériel du 18 octobre 2013 portant nomination des membres du Conseil supérieur de l'aménagement du territoire.

Le Ministre du Développement durable et des Infrastructures,

Vu la loi modifiée du 30 juillet 2013 concernant l'aménagement du territoire ;

Vu le règlement grand-ducal du 27 août 2013 concernant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2013 portant nomination des membres du Conseil supérieur de l'aménagement du territoire ;

Sur proposition du Ministre de l'Économie ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Monsieur Patrick Nickels, Premier conseiller de gouvernement au Ministère de l'Économie, est nommé membre du Conseil supérieur de l'aménagement du territoire, en remplacement de Madame Elisabeth Mannes-Kieffer, dont il termine le mandat avec effet au 5 février 2018.

Art. 2.

Le présent arrêté sera délivré à Monsieur Patrick Nickels pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 5 février 2018.

*Le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures,*
François Bausch

